

## Conditions Générales de Vente et d'Utilisation GROUPAMASAFE-2018

### 1. Généralités

1.1 GROUPAMA D'OC, Caisse Régionale d'assurance mutuelle agricole Groupama, dont le siège social est situé 14 rue de Vidailhan à BALMA (31 131), RCS (Ville) 391 851 557, ci-après désignée « GROUPAMA d'OC », entreprise régie par le Code des assurances a conçu et développé une solution d'assistance à la surveillance des stocks de fourrage en botte non enrubannés appelée « GROUPAMASAFE-2018».

1.2 Cette solution, basée sur l'utilisation d'objets connectés, s'inscrit dans une démarche de prévention des incendies de Fourrage pouvant survenir dans le cadre de l'activité des professionnels du monde agricole. Elle est exclusivement réservée aux Sociétaires de GROUPAMA D'OC ayant souscrit un contrat d'assurance de Dommages aux Biens Professionnels couvrant la totalité de leurs bâtiments d'exploitation. L'achat et l'utilisation de la Solution ne constitue pas une condition de souscription ou de garantie du contrat d'assurance souscrit auprès de GROUPAMA D'OC.

1.3. L'objectif de la solution GROUPAMASAFE-2018 est (i) d'inciter les Sociétaires à surveiller régulièrement leur Fourrage pendant la période de stockage pour lutter contre le phénomène d'auto combustion spontanée du Fourrage, (ii) de leur fournir un moyen de suivre en continu la température de ce dernier associé à un dispositif d'alerte instantané en cas d'échauffement, (iii) et de les accompagner en leur apportant des recommandations afin de prévenir la survenance d'un incendie de fourrage.

1.4. La Solution GROUPAMASAFE-2018 se compose d'un kit et d'un Service. Il appartient au Sociétaire d'effectuer l'installation du Kit et de suivre les démarches d'accès au Service selon les modalités présentées dans le Guide d'installation rapide fourni dans le carton du Kit et dans la Notice d'utilisation annexée au présent document.

Le Sociétaire est averti que pour utiliser et bénéficier des services de la solution GROUPAMASAFE-2018, il doit remplir les conditions suivantes :

- (i) être Sociétaire et avoir souscrit un contrat d'assurance de Dommages aux Biens Professionnels couvrant la totalité de ses bâtiments d'exploitation.
- (ii) stocker du Fourrage. Le bâtiment de stockage du Fourrage doit être couvert par le réseau GSM, et doit disposer d'une prise électrique disponible et alimentée en 220 V pour y brancher le relais
- (iii) posséder un téléphone portable et disposer d'un accès à internet (sur l'exploitation, à domicile, ou via son téléphone).

1.5 Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après dénommées « CGVU ») sont applicables à toute vente de GROUPAMASAFE-2018 par GROUPAMA D'OC en France métropolitaine. Elles prévalent sur toutes autres dispositions contractuelles et commerciales quelles qu'elles soient, y compris celles figurant sur les documents commerciaux communiqués au Sociétaire.

1.6 Les présentes CGVU, les Bons de commande, le Guide d'installation rapide et la Notice d'utilisation représentent l'intégralité du contrat entre les Parties (ci-après le « Contrat »). Leur acceptation se réalise selon les dispositions prévues en 4.2.

## 2. Définitions

2.1 Les termes ci-dessous définis auront entre les Parties la signification suivante :

« **Bon de commande** » : désigne le document établi par GROUPAMA D'OC à partir des informations transmises par le Sociétaire. Il comporte une description du Kit commandé, son prix de vente, les modalités de paiement souhaitées par le Sociétaire ainsi que les délais prévisionnels de livraison.

« **Espace Personnel** » : désigne l'espace web exclusivement dédié aux clients accessible uniquement de façon sécurisée via le site internet <https://komi.groupama.fr>

« **Fourrage** » : désigne le fourrage en botte non enrubanné.

« **Guide d'installation rapide** » : désigne le document établi par GROUPAMA D'OC, contenant le numéro du Kit, à respecter par le Sociétaire. Le modèle du Guide d'installation rapide est fourni en Annexe 1 du présent document.

« **Kit** » : désigne 10 sondes de température (9 fixes et 1 mobile), le relais et l'aimant. A noter que la solution GROUPAMASAFE-2018 est produite en édition limitée et qu'il ne peut être attribué qu'un seul Kit par Sociétaire.

« **Notice d'utilisation** » : désigne le document établi par GROUPAMA D'OC, que le Sociétaire doit respecter, décrivant les prérequis d'utilisation de la Solution GROUPAMASAFE-2018, les caractéristiques techniques du Kit, les consignes de sécurité, et les modalités de mise en service de la Solution, les consignes d'utilisation, de démontage, d'entretien et de service après-vente. La Notice d'utilisation est présente en Annexe 2 du présent document.

« **Partie** » ou « **Parties** » : désigne individuellement ou collectivement GROUPAMA D'OC et / ou le Sociétaire.

« **Service** » : désigne l'ensemble des services décrits à l'article 6 délivrés au Sociétaire via l'application mobile ou le site internet, y compris l'abonnement SIM le cas échéant.

« **Sociétaire** » : désigne la personne morale ou personne physique ayant souscrit dans le cadre de son activité professionnelle agricole un contrat d'assurance de Dommages aux biens professionnels couvrant la totalité de son exploitation auprès de GROUPAMA D'OC ou auprès de GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE ou de GROUPAMA LOIRE BRETAGNE.

« **Solution GROUPAMASAFE-2018** » : système d'assistance à la surveillance des stocks de fourrage en botte non enrubannés qui comprend le Kit et le Service.

## 3. Durée du Contrat

Le Contrat entre en vigueur à compter de la date d'acceptation des CGVU par le Sociétaire en ligne sur la page d'Enregistrement du Kit accessible à l'adresse suivante <https://groupamasafe.fr/register/> conformément à la Notice d'utilisation pour une durée initiale expirant le 31 mars suivant.

Au terme de cette période initiale, le Contrat pourra être renouvelé tacitement par période d'un an sauf dénonciation par l'une des Parties avant la fin de la période initiale ou de la période de renouvellement sous réserve du respect d'un préavis de trois (3) mois . La dénonciation sera notifiée par lettre recommandée avec A.R.

#### **4. Conclusion du Contrat**

4.1. Le Sociétaire formule son souhait d'acquérir la Solution GROUPAMASAFE-2018 à GROUPAMA D'OC en signant le Bon de Commande du Sociétaire sous réserve de disponibilité.

4.2 **Acceptation.** L'acceptation du Contrat se formalise par l'acceptation en ligne des CGVU. Le Sociétaire reconnaît alors avoir eu communication d'une manière lisible et compréhensible, des présentes CGVU sur la solution GROUPAMASAFE-2018, et disposer de toutes les informations déterminantes à son consentement.

#### **5. Livraison et réception du Kit**

5.1 **Livraison du Kit.** La livraison du Kit par GROUPAMA D'OC s'effectue aux dates définies dans le Bon de Commande, lesquelles sont mentionnées à titre indicatif et sans engagement. De ce fait les retards éventuels de livraison ne peuvent donner lieu à des versements d'intérêts de retard ou de dommages et intérêts au profit du Sociétaire, et ne peuvent non plus entraîner la résolution du Contrat. Les coûts de livraison du Kit sont pris en charge par GROUPAMA D'OC. Ils ne sont donc pas facturés au Sociétaire.

5.2 **Réception du Kit.** Après livraison du Kit, le Sociétaire dispose de trois (3) mois calendaires pour l'installer conformément à la Notice d'utilisation et vérifier son bon fonctionnement. Dans ce délai, il appartient au Sociétaire, en cas d'avarie du Kit livré, de non-conformité, d'élément manquant ou abîmé, d'en informer sans délai le service après-vente de GROUPAMA D'OC par téléphone au 05 34 28 76 26 et d'effectuer toutes les réserves nécessaires par écrit à GROUPAMA D'OC à l'adresse mail suivante : [groupamasafe2018@groupama-oc.fr](mailto:groupamasafe2018@groupama-oc.fr). GROUPAMA D'OC procédera le cas échéant au remplacement du Kit et à la levée des réserves dans les meilleurs délais et en coopération avec le Sociétaire.

#### **6. Service**

6.1 **Généralités.** GROUPAMA D'OC propose la Solution via un site internet et/ou d'une application mobile, dont les modalités d'accès sont précisées dans la Notice d'utilisation. Ce Service permet à tout Sociétaire ayant fait l'acquisition d'un Kit, utilisant son Kit conformément à la Notice d'utilisation, de visualiser en synthèse l'état de son Kit, de consulter les données de température des sondes, de suivre ses dernières visites physiques sur site et d'être alerté en cas de situation considérée anormale (c'est-à-dire pour toute sonde atteignant ou dépassant les seuils de température de 55°C et 75°C).

6.2 **Accès.** Le Service permet un accès sécurisé via le site internet <https://komi.groupama.fr> à la solution GROUPAMASAFE-2018 et aux données associées, à partir de toute interface web (tablette, pc, smartphone...) connectée à internet. Le Service est adapté aux systèmes d'exploitation Android et Apple. Le Service est attribué au Sociétaire par GROUPAMA D'OC sous réserve que le Sociétaire ait installé le Kit conformément à la Notice d'utilisation. Le Sociétaire reçoit un email contenant son identifiant, son mot de passe provisoire, ainsi que le lien d'accès vers son Espace personnel.

6.3 **Durée.** Le Service est fourni uniquement aux Sociétaires ayant souscrit un contrat Dommages aux Biens Professionnels en vigueur au 01 avril de chaque année couvrant la totalité de ses bâtiments d'exploitation. Le Service demeure en vigueur tant que le contrat d'assurance Dommage aux Biens Professionnels couvrant la totalité des bâtiments d'exploitation du Sociétaire est en cours.

6.4 **Obligations générales du Sociétaire.** Le Sociétaire est responsable de la préservation et de la confidentialité de l'identifiant et du mot de passe lui permettant d'accéder à l'espace personnel ainsi

que des autres données confidentielles associées. Il s'engage à prendre toute mesure utile pour assurer cette parfaite confidentialité pour préserver son accès à son Espace personnel.

Le Sociétaire s'engage à fournir à GROUPAMA D'OC toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre du Service. Le Sociétaire informe GROUPAMA D'OC de tout changement de situation qui viendrait affecter la mise en œuvre du Service.

En cas de changement de coordonnées (adresse email, numéro de téléphone), le Sociétaire doit mettre à jour la page d'enregistrement du Kit à l'adresse <https://groupamasafe.fr/register/> conformément à la Notice d'utilisation.

Avant toute utilisation du Service, le Sociétaire est invité à vérifier la compatibilité de son matériel (smartphone, téléphone, ordinateur ou tablette) avec le Service. Il est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement. Les exigences techniques applicables pour accéder au Service sont énoncées dans la Notice d'utilisation. GROUPAMA D'OC a le droit de modifier à tout moment les exigences techniques énoncées dans la Notice d'utilisation pour accéder au Service. Le Sociétaire est responsable, à ses propres frais, du respect de ces nouvelles exigences afin de pouvoir continuer à utiliser le Service. GROUPAMA D'OC s'engage à informer le Sociétaire de ces modifications et ce dernier dispose d'un délai de 1 mois afin de se mettre en conformité avec les nouvelles exigences techniques. A défaut, le Service n'est plus accessible au Sociétaire.

## **7. Rétractation**

Le Sociétaire dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la réception du Kit pour exercer son droit de rétractation sur le Kit non utilisé, c'est-à-dire dont aucune sonde n'a été installée dans le fourrage, sans pénalité et sans motif. Pour ce faire, le Sociétaire notifie à GROUPAMA D'OC sa décision et retourne le Kit dans son emballage d'origine. Le Sociétaire est en droit d'obtenir le remboursement intégral des sommes versées excepté si le Kit n'est plus en parfait état. La rétractation du Sociétaire entraîne la non-délivrance du Service par GROUPAMA D'OC et l'annulation du Contrat.

## **8. Résiliation du contrat d'assurance Dommages aux Biens Professionnels couvrant la totalité des bâtiments d'exploitation du Sociétaire**

**8.1 Résiliation du contrat d'assurance du Sociétaire à son propre initiative.** Si le Sociétaire résilie son contrat d'assurance de Dommages aux Biens Professionnels couvrant la totalité de ses bâtiments d'exploitation, cette résiliation entraîne automatiquement la résiliation du présent Contrat, soit la fin du Service le 1<sup>er</sup> avril suivant la date d'effet de la résiliation du contrat d'assurance.

Si la résiliation du contrat d'assurance survient avant le paiement du solde du Kit, le Sociétaire reste débiteur à GROUPAMA D'OC de ce solde dans les 30 (trente) jours suivant date d'effet de la résiliation de son contrat d'assurance.

**8.2 Résiliation du contrat d'assurance du Sociétaire à l'initiative de GROUPAMA D'OC.** Dans ce cas, la résiliation du contrat d'assurance entraîne automatiquement la fin du Service le 1<sup>er</sup> avril suivant la date d'effet de la résiliation. Si la résiliation du contrat d'assurance prend effet avant le paiement du solde du Kit, le Sociétaire reste propriétaire du Kit sans avoir à régler le solde du prix à GROUPAMA D'OC.

## **9. Prix et modalités de paiement**

**9.1 Prix.** Le prix du Kit commandé au titre du Contrat est indiqué en Euros Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises dans le Bon de Commande. Tous les paiements seront effectués par le Sociétaire en Euros Toutes Taxes Comprises à GROUPAMA D'OC, soit par virement bancaire soit par chèque en une fois,

deux fois ou trois fois sans frais selon les modalités choisies par le Sociétaire et indiquées sur le Bon de Commande. La facture est remise au Sociétaire à la livraison du Kit.

**9.2 Conditions de paiement.** En cas de paiement en une (1) fois sans frais, le versement de 742,80€ TTC doit être réalisé dans les quatorze (14) jours calendaires suivant la livraison. En cas de paiement en deux (2) fois sans frais, le premier versement de 371,40€ TTC est à régler dans les quatorze (14) jours suivant la livraison et le second versement de 371,40€ TTC est à régler au plus tard le 30 avril 2019. En cas de paiement en trois (3) fois sans frais, le premier versement de 247,60€ TTC est à régler dans les quatorze (14) jours suivant la livraison, le second versement de 247,60€ TTC est à régler au plus tard le 30 avril 2019 et le dernier versement de 247,60 €TTC est à régler au plus tard le 30 avril 2020.

Tout retard ou non-paiement de tout ou partie d'une facture émise par GROUPAMA D'OC dans les quatorze (14) jours suivants son émission donnera lieu à l'application, prorata temporis, d'un intérêt légal à trois fois le taux en vigueur au jour de l'échéance.

**9.3 Suspension/ annulation de la livraison du Kit.** GROUPAMA D'OC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la livraison du Kit en cas de d'absence de fourniture des Kits par son sous-traitant. En cas de paiement du Kit par le Sociétaire, GROUPAMA D'OC le remboursera.

**9.4 Réserve de propriété.** GROUPAMA D'OC demeure propriétaire du Kit fourni jusqu'au paiement complet de celui-ci. Les risques sont transférés au Sociétaire dès la livraison du Kit et aucun remboursement ne pourra être demandé à GROUPAMA d'OC à ce titre.

## **10. Garanties légales sur le Kit**

10.1 GROUPAMA D'OC est tenu de la garantie légale de possession paisible de la chose vendue dans les conditions définies aux articles 1626 et suivants du Code Civil.

10.2 GROUPAMA D'OC est tenu de la garantie relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 du Code Civil.

## **11. Droits de propriété intellectuelle**

**11.1 Droit d'utilisation.** Le Contrat n'emporte aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur tout ou partie de la Solution. GROUPAMA D'OC concède un simple droit d'utilisation par le Sociétaire de la Solution. En conséquence, le Sociétaire s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle de GROUPAMA d'OC. Le Sociétaire s'interdit également d'effacer, de retirer, ou de cacher de quelque manière que ce soit les marques ou information de propriété de la Solution.

Toute reproduction ou représentation, totale ou partielle d'un des éléments couverts par un droit de propriété intellectuelle, sans l'autorisation expresse de GROUPAMA est interdite et constituerait une contrefaçon.

## **12. Confidentialité**

12.1 Les Parties s'engagent à ne pas communiquer à des tiers d'informations considérées comme confidentielles dont elles auraient eu connaissance. Elles s'engagent à utiliser les informations confidentielles uniquement dans la mesure nécessaire pour l'exécution des présentes CGVU.

12.2 Les Parties prendront vis-à-vis de leur personnel et/ou sous-traitants toutes les mesures nécessaires au respect du présent article.

12.3 La présente clause reste applicable en cas de nullité ou de résolution du Contrat.

12.4 La présente obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée du Contrat et pendant une durée de 5 ans à compter de sa résiliation.

### **13. Données personnelles**

13.1 GROUPAMA D'OC, en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel aux fins d'assurer une utilisation des services telles que prévue au contrat, d'améliorer ses services et de réaliser des études statistiques. Les données recueillies participent également aux traitements réalisés dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales, selon les informations qui vous ont été communiquées dans conditions générales de vos contrats d'assurances.

13.2 La collecte des données est limitée aux informations strictement nécessaires à l'accomplissement de ces finalités et sont destinées aux services concernés de GROUPAMA, ainsi que, le cas échéant, à ses sous-traitants, prestataires ou partenaires.

13.3 Les données sont conservées pendant la durée du contrat, des intérêts légitimes de Groupama, ainsi que les durées de prescription qui sont applicables.

13.4 La base légale de ce traitement est le contrat tel que défini aux présentes et les intérêts légitimes de Groupama.

13.5 Conformément à la réglementation en matière de protection des données personnelles (Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée), chaque Sociétaire dispose d'un droit d'accès, de rectification ou l'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données du traitement, et d'opposition sans frais en s'adressant à [cril@groupama-oc.fr](mailto:cril@groupama-oc.fr) ou, par courrier postal, à Groupama d'Oc 14 rue de Vidailhan 31131 BALMA" Le Sociétaire accède à ses données et peut les modifier dans l'exercice de l'ensemble de ses droits en accédant à son compte en ligne.

13.6 Chaque Sociétaire dispose du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données post-mortem. La communication de directives spécifiques post mortem et l'exercice de ses droits s'effectuent par courrier postal à GROUPAMA D'OC, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

13.7 Chaque Sociétaire dispose également d'un droit de réclamation auprès de l'autorité nationale de protection des données.

### **14. Usage et précautions**

14.1 Le Sociétaire est tenu de respecter la notice d'utilisation de la Solution GROUPAMASAFE-2018 puis d'utiliser le Kit avec prudence et diligence.

14.2 L'installation par le Sociétaire de la Solution GROUPAMASAFE-2018 ne remplace pas les précautions d'usage et de sécurité usuelles que le Sociétaire doit continuer à mettre en œuvre pour éviter le déclenchement d'un incendie de fourrage. La Solution GROUPAMASAFE-2018 constitue un outil d'aide à la surveillance du risque d'auto combustion du fourrage mais ne doit en aucun cas constituer l'unique système de surveillance. En cas de non-respect de cet article, GROUPAMA D'OC ne pourra être responsable en cas de déclenchement d'un incendie de fourrage et de l'ensemble de ses conséquences.

14.3 Le Sociétaire s'engage à vérifier régulièrement le bon fonctionnement de la Solution GROUPAMASAFE-2018 et à prendre toutes les précautions nécessaires à l'entretien du Kit et au dépannage du Kit (pour toute sonde ou relais en panne) conformément à la Notice d'utilisation. Il s'engage à signaler au Service après-vente de GROUPAMA D'OC toute panne dans les plus brefs délais.

14.4 Par les présentes, le Sociétaire prend note que chacune des neuf (9) sondes fixes de température numérotées de un (1) à neuf (9) n'est destinée à mesurer la température que d'une seule botte de fourrage par campagne de stockage dans les conditions définies dans la notice d'utilisation.

14.5 Par ailleurs, le Sociétaire s'engage à retirer toutes les sondes de température des bottes lors du déstockage du fourrage, avant que les bottes ne soient utilisées à d'autres fins que celle de stockage. GROUPAMA D'OC ne pourra être responsable en cas de dommages consécutifs à l'oubli d'une ou plusieurs sondes dans le fourrage.

14.6 Le Sociétaire s'engage également à prendre toutes les précautions nécessaires, y compris à veiller à ce que les sondes ne tombent entre les mains d'utilisateurs non avertis (tels que des enfants, ou autres personnes...), du fait du risque corporel inhérent à la forme des sondes et à leur terminaison plastique pointue.

14.7 La responsabilité de GROUPAMA D'OC ne pourra en aucun cas être engagée en raison des dommages consécutifs à la négligence du Sociétaire dans l'utilisation du Kit.

#### **15. Résolution pour faute**

15.1 En cas de manquement par l'une des Parties aux obligations des présentes non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause, l'autre Partie pourra prononcer de plein droit la résolution du contrat sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu des présentes. De convention expresse, seront notamment considérées comme manquement tout manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations (i) de délivrance de la Solution conformes, (ii) de défaut de paiement.

15.2 L'annulation, l'expiration ou la résolution du Contrat mettra fin automatiquement au Service.

#### **16. Responsabilité**

La responsabilité de GROUPAMA D'OC est limitée aux dommages directs et au montant du Kit.

#### **17. Divers**

17.1 **Notifications.** Tous les avis et demandes présentés ci-dessous seront rédigés en français et seront signifiés par courrier électronique et / ou par lettre à l'adresse de la Partie indiquée dans le Bon de commande ou à l'adresse électronique transmise par les Parties. Tout courrier postal doit être envoyé en recommandé avec accusé de réception.

17.2 **Langue.** La langue française régit tous les documents relatifs au Contrat. Les sous-titres des articles des présentes ne font pas partie du présent Contrat et ne peuvent pas être utilisés pour faciliter son interprétation.

17.3 **Cession du Contrat.** Le présent Contrat ne pourra pas faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux, par une Partie, sans l'accord écrit et préalable de l'autre Partie.

17.4 **Sous-traitance.** Les obligations découlant du Contrat pourront faire l'objet d'une sous-traitance de la part de GROUPAMA D'OC à leur seule discrétion.

17.5 **Avenants.** Le Contrat ne peut être modifié que par un avenant séparé et signé par des représentants dûment autorisés des deux Parties et identifiant les modifications aux présentes.

17.6 **Tolérance/ Renonciation.** Les Parties conviennent réciproquement que le fait pour l'une des Parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre Partie des droits acquis. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

17.7 **Nullité.** Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Toutefois, si la nullité d'une disposition modifie de manière substantielle l'intention initiale et l'équilibre des intérêts des Parties, les Parties négocieront de bonne foi de nouvelles dispositions pour rétablir leur intention initiale.

17.8 **Intégralité.** Le Contrat annule et remplace tous quasi-contrats, engagements implicites et explicites, promesses ayant le même objet que les présentes.

## **18. Droit applicable**

18.1 Le Contrat est régi par le droit français.

18.2 En cas de litige, de différent ou de contestation relative à l'exécution du Contrat, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un (1) mois. Cette tentative de conciliation ne pourra pas faire obstacle à la saisine d'une juridiction d'urgence (référé – requête).

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du Contrat aux juridictions compétentes de Paris.



## **Annexe 1 – Modèle du Guide d'installation rapide**

---

# GROUPAMASAFE-2018

## GUIDE D'INSTALLATION RAPIDE



**Groupama**  
la vraie vie s'assure ici

### 1 ENREGISTREMENT DU KIT

Avant de commencer, se munir de votre N° Client / identifiant internet (rappelé sur votre facture Groupama)

Scanner le QR-Code ci-dessous **OU** Aller sur notre site internet à l'adresse suivante :



<https://groupamasafe.fr/register/>

S'identifier et cliquer sur « Enregistrer »

Votre numéro de kit à renseigner est :

**XXXXXXXXXX**

Nb : Merci de respecter les majuscules

Vous recevrez immédiatement un e-mail de confirmation d'enregistrement. Après vérification de vos coordonnées, vous recevrez un 2nd e-mail précisant les **modalités de connexion** à votre compte.

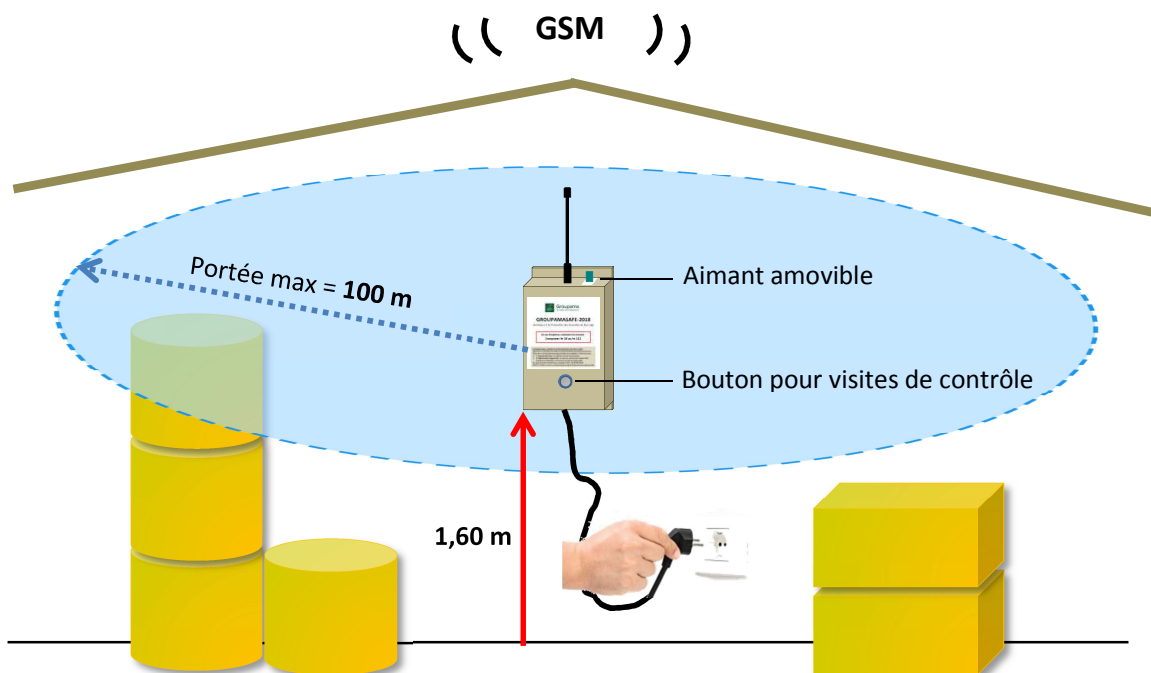
Nb : si vous souhaitez modifier vos coordonnées, il vous suffit de recommencer les étapes ci-dessus. Une fois les modifications effectuées, cliquer sur « Modifier ». Vous recevrez un e-mail de confirmation de modification.

### 2 INSTALLATION DU RELAIS

Le relais détecte les sondes dans un **rayon de 100 m** maximum. En conséquence, choisir un emplacement abrité assez central par rapport au stockage du fourrage, à proximité d'une prise 220V, et **accessible**.

**Brancher le relais.** Vérifier que son voyant lumineux se stabilise (1 clignotement lent régulier). Si vous observez 2 clignotements rapprochés, déplacer le relais jusqu'à ce qu'il capte le GSM.

**Fixer** le relais à une hauteur de 1,60m.

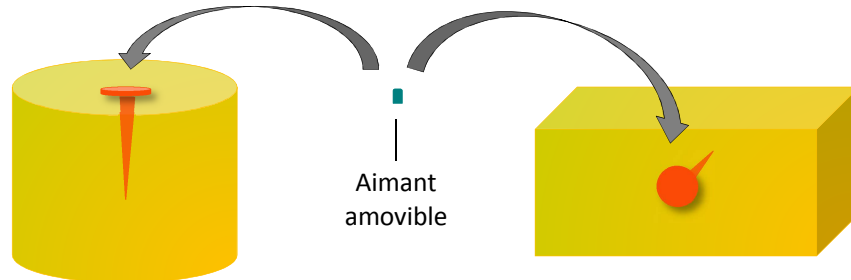


### 3

## INSTALLATION DES SONDES

Insérer l'une des 9 **sondes oranges** au cœur de la botte de votre choix comme indiqué ci-dessous et l'activer en approchant l'aimant amovible (fourni au niveau du relais). L'activation est confirmée par bip sonore et SMS. Procéder de même pour les 8 autres sondes au fur et à mesure du stockage de vos bottes.

*Nb : le relais doit être branché avant d'activer les sondes. Il est conseillé de repérer les bottes sondées (bombe de peinture alimentaire ou ruban) pour penser à retirer les sondes avant d'utiliser le fourrage à d'autres fins. Les sondes seront désactivées automatiquement sur le site du 01/12 au 01/05 pour pouvoir être réactivées à la saison suivante.*



M

### **Cas particulier de la sonde ROUGE ou « M », dite sonde « mobile » :**

Cette sonde est prévue pour réaliser des contrôles ponctuels sur des bottes suspectes, identifiées lors de vos visites de contrôle. Piquer la botte à cœur et interroger la sonde en approchant l'aimant. La température vous est communiquée instantanément par SMS.

### 4

## CONSULTATION DES DONNEES

Pour consulter les données de température de vos sondes, se connecter à <https://komi.groupama.fr> à l'aide de vos identifiants de connexion reçus à l'issue de l'étape 1.

### 5

## VISITES DE CONTROLE

Effectuer régulièrement des visites de contrôle pour surveiller globalement l'état de votre stock (couleur, déformation des piles de fourrage, odeurs). **Appuyer sur le bouton du relais** à chaque visite pour marquer votre passage (appui d'1 seconde).

# GROUPAMASAFE-2018

## RECOMMANDATIONS D'UTILISATION



**Groupama**  
la vraie vie s'assure ici

### PRECAUTIONS D'USAGE

L'installation par le Sociétaire de la solution GROUPAMASAFE-2018 ne remplace pas les précautions d'usage et de sécurité usuelles que le Sociétaire doit continuer à mettre en œuvre pour éviter le déclenchement d'un incendie. Le Kit GROUPAMASAFE-2018 constitue un **outil d'aide** à la surveillance du risque d'auto combustion du fourrage mais ne doit en aucun cas constituer l'unique système de surveillance. GROUPAMA ne pourra être tenu responsable en cas de déclenchement d'un feu et de l'ensemble de ses conséquences.

Le Sociétaire s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires, y compris à veiller à ce que les sondes ne tombent pas entre les mains d'utilisateurs non avertis (tels que des **enfants**, ou autres personnes...), du fait du risque corporel ou matériel inhérent à la forme des sondes et à leur terminaison plastique pointue.

Le Sociétaire s'engage à **retirer toutes les sondes de température des bottes lors du déstockage** du fourrage, avant que les bottes ne soient utilisées. GROUPAMA ne pourra être tenu pour responsable en cas de dommages consécutifs à l'oubli de sondes dans le fourrage.

Le Sociétaire s'engage à vérifier régulièrement le bon fonctionnement de la solution GROUPAMASAFE-2018 et à prendre toutes les précautions nécessaires à l'**entretien du Kit** et au dépannage du Kit. Il s'engage à signaler au SAV GROUPAMASAFE toute panne dans les plus brefs délais. Il est conseillé de débrancher le relais du 30/11 au 01/04, et de **conserver sondes et relais dans un endroit propre et sec pendant l'hiver**.

### CAS D'ALERTE DE TEMPERATURE

La solution GROUPAMASAFE-2018 prévoit un système d'alerte SMS en cas de température jugée anormale :

- **si la température d'une sonde dépasse les 55°C**, le fourrage entre en surfermentation : Groupama vous recommande de surveiller de près l'évolution de la température et de contrôler la température de l'environnement immédiat de la botte. Si elle atteint les 65°C (mais reste inférieure à 75°C), sortir la botte sondée et les bottes voisines pour les aérer et veiller à la redescende de la température.
- **si la température d'une sonde dépasse les 75°C**, il y a un risque d'incendie important : Groupama vous recommande d'alerter les secours (composer le 18 ou le 112). En attendant leur arrivée, ne pas intervenir sur le fourrage. Se tenir à distance : veiller à ne pas générer d'appel d'air à proximité du fourrage. Protéger les alentours, éloigner les véhicules et engins.

### REDUCTION ASSURANCE

**Conditions minimales d'utilisation du Kit pour bénéficier de la réduction d'assurance\* :**

- Au moins 5 sondes** ont été installées et activées entre le 01/04 et le 30/09
- Au moins 5 visites de contrôle** (avec validation relais) ont été effectuées entre le 01/04 et le 30/09
- En cas d'alerte**, 1 visite de contrôle (avec validation relais) à **J+1** au plus tard suivant la réception d'un SMS d'alerte (55°C ou 75°C)

*\*Voir le détail des modalités d'application dans vos Conditions Générales de Ventes*

## **Annexe 2 – Notice d'utilisation**

---

# NOTICE D'UTILISATION

## **GROUPAMASAFE-2018**

Assistance à la Prévention des Incendies de fourrage

### Protégez vos stocks de fourrage des incendies

Chaque année en France, plusieurs centaines d'exploitations agricoles sont touchées par un incendie lié à la fermentation du fourrage. Fourrage, matériel, animaux, bâtiments, les pertes peuvent être considérables si l'incendie ne peut pas être contenu : une déconvenue qui peut s'avérer fortement préjudiciable à l'activité de la ferme !

Pour éviter le pire, il est indispensable de surveiller régulièrement vos stocks de fourrage. Un contrôle des odeurs dégagées par le fourrage et de son aspect visuel (couleur du foin, état de l'empilement) permet dans un premier temps de détecter une situation anormale.

Pour compléter votre analyse terrain et vous aider à surveiller vos stocks de fourrage, Groupama a développé pour vous une solution de mesure en continu pratique, efficace et objective : GROUPAMASAFE. Vous disposez d'un Kit de 10 sondes sans fil à placer dans les bottes de foin sec de votre choix lors du stockage : les sondes fournissent des données de température en continu que vous pouvez consulter en ligne sur votre Espace Personnel, et vous alertent par SMS en cas de surchauffe.



**Groupama**  
la vraie vie s'assure ici

# SOMMAIRE

1. <a href="#">Sécurité</a> .....	16
<a href="#">Utilisation correcte</a> .....	16
<a href="#">Utilisations incorrectes</a> .....	16
<a href="#">Devoirs en tant qu'utilisateur</a> .....	16
<a href="#">Dangers</a> .....	16
2. <a href="#">Description technique du produit</a> .....	17
<a href="#">Contenu du kit</a> .....	17
<a href="#">Fonctionnement</a> .....	18
<a href="#">Caractéristiques techniques</a> .....	18
3. <a href="#">Mise en service</a> .....	19
<a href="#">Enregistrement du Kit</a> .....	19
<a href="#">Accès à votre Espace personnel</a> .....	19
<a href="#">Installation du relais</a> .....	20
4. <a href="#">Utilisation</a> .....	21
<a href="#">Installation des sondes</a> .....	21
<a href="#">Consultation des données de vos sondes</a> .....	22
<a href="#">Visites de contrôle</a> .....	24
<a href="#">Gestion des alertes</a> .....	25
5. <a href="#">Démontage</a> .....	26
<a href="#">Retrait des sondes</a> .....	26
<a href="#">Retrait du relais</a> .....	26
<a href="#">Fermeture du Service sur votre Espace Personnel</a> .....	26
6. <a href="#">Entretien et service après-vente</a> .....	26
<a href="#">Entretien et nettoyage</a> .....	26
<a href="#">Service après-vente</a> .....	26
<a href="#">Transport</a> .....	26
<a href="#">Mise hors service et stockage</a> .....	26
7. <a href="#">Foire aux questions</a> .....	27

## Sécurité

Lisez toutes les consignes de sécurité et toutes les instructions. Le non-respect des consignes de sécurité et des instructions peut provoquer une électrocution, un incendie et/ou des blessures graves.

### Utilisation correcte

Le Kit GROUPAMASAFE-2018 permet de mesurer la température de bottes de fourrage stockées en sec dans un rayon de 100m maximum autour du relais. Les résultats de mesure sont transmis au relais qui retransmet l'information sous forme de rapport périodique par l'intermédiaire du réseau de téléphonie mobile (2G/3G).

### Utilisations incorrectes

N'utilisez pas le Kit GROUPAMASAFE-2018 pour mesurer la température de liquides, d'objets, d'êtres humains ou autres êtres vivants. N'essayez pas d'utiliser le relais pour transmettre d'autres données que les valeurs mesurées.

### Devoirs en tant qu'utilisateur

Lisez et respectez cette notice d'utilisation. Si vous vous posez des questions sur l'utilisation ou l'entretien et que vous ne trouvez pas de réponse dans cette notice, veuillez vous adresser à notre Service Après-Vente (voir page 13)

### Dangers

- **Emetteur radio !** L'émetteur radio des sondes peut perturber les stimulateurs cardiaques ou autres appareils sensibles. Tenez les sondes à distance des stimulateurs cardiaques et autres implants médicaux. Ne les transportez pas dans les environnements sensibles comme les hôpitaux ou les avions.
- **Champ magnétique puissant !** L'aimant fourni peut perturber les stimulateurs cardiaques ou autres appareils sensibles. Tenez l'aimant à distance des stimulateurs cardiaques et autres implants médicaux.
- **Risques d'infiltrations d'eau !** Le relais n'est pas étanche durablement. Les infiltrations d'eau peuvent nuire au fonctionnement du relais. Abritez-le et protégez-le de toute source d'eau.
- **Risques liés à la chaleur et à l'incendie !** Une trop forte chaleur peut endommager le relais ou sa batterie intégrée. Veillez à ne pas exposer le relais en plein soleil.
- **Risques de dommages mécaniques !** L'utilisation d'objets pointus notamment de clous ou de tournevis ou l'usage de tout autre moyen de contrainte peut provoquer un court-circuit et l'endommagement de la pile de la sonde, ou de la batterie du relais. Une pile ou batterie endommagée peut dégager des substances toxiques, fumer, brûler ou exploser. Protégez les sondes et le relais des dommages potentiels. Une sonde ou un relais endommagé ne doit plus être utilisé.



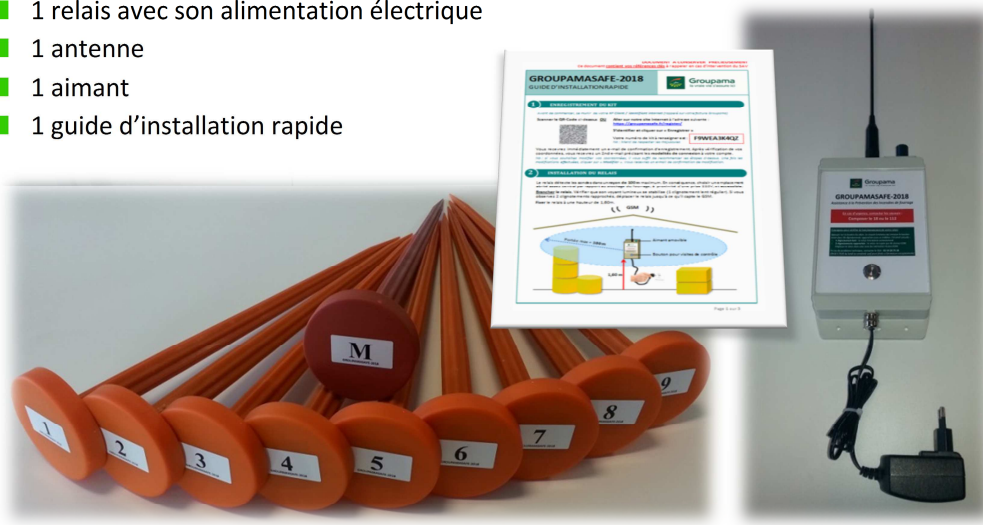
- **Vapeurs toxiques !** Une pile endommagée ou trop ancienne peut dégager des vapeurs toxiques. Ces vapeurs peuvent irriter les voies respiratoires. Aérez. En cas de douleurs, contactez un médecin.
- **Risques en cas d'ouverture et de modification du matériel** (relais ou sondes) ! L'ouverture du relais ou des sondes peut provoquer un court-circuit ou des dysfonctionnements dangereux. N'ouvrez pas le relais ni les sondes et ne procédez à aucune modification. Le relais ni les sondes ne contiennent aucun composant que vous puissiez entretenir ou remplacer.
- **Risques liés aux câbles endommagés!** Les câbles endommagés peuvent causer un court-circuit. Veillez à tenir le câble d'alimentation du relais à l'abri de la chaleur, de l'huile, des arêtes vives, des outils et machines agricoles.
- **Risques en cas d'utilisation par des personnes non autorisées.** Conservez tous les éléments constitutifs de votre Kit GROUPAMASAFE-2018 non utilisés hors de portée des enfants. Ne laissez pas manipuler votre Kit par des personnes qui n'ont pas lu et assimilé cette notice d'utilisation.
- **Risque d'étouffement par de petites pièces ! Certaines pièces fournies sont petites et risquent d'être avalées par les enfants en bas âge.** Conservez toutes les pièces hors de portée des enfants.
- **Risque de blessure par des objets pointus !** Les sondes sont pointues et risquent de provoquer des blessures en cas de mauvaise manipulation. Faites attention lors de la manipulation de celles-ci.

## Description technique du produit

### Contenu du kit

Le KIT GROUPAMASAFE-2018 contient :

- 9 sondes sans fil « classiques » de couleur orange numérotées de 1 à 9
- 1 sonde sans fil « Mobile » de couleur rouge portant la lettre « M »
- 1 relais avec son alimentation électrique
- 1 antenne
- 1 aimant
- 1 guide d'installation rapide



## Fonctionnement

Les sondes mesurent la température au cœur de bottes de fourrage stockées en sec. Elles effectuent des relevés à une fréquence régulière (toutes les heures) et transmettent ces données au relais. Le relais capte les données des sondes dans un rayon de 100m autour de lui maximum et transmet un rapport à minima tous les jours à un serveur via le réseau de téléphonie mobile (2G/3G). C'est là que les données sont traitées et enregistrées.

Le site internet <https://komi.groupama.fr> permet de consulter l'état global du système (ou du Kit) et d'accéder à des informations plus détaillées jusqu'à permettre de consulter l'évolution de la température heure par heure de chaque sonde.

Un dispositif d'envoi SMS et email vous informe de la température de vos sondes lors de leur activation et vous alerte en cas de situation anormale, c'est-à-dire en cas d'échauffement d'une ou plusieurs sondes, avec deux seuils d'alerte : 55°C et 75°C.

## Caractéristiques techniques

Sonde à fourrage	
Dimensions	510 mm * 95 mm
Poids	191 g
Etanchéité	IP67 (protection contre les poussières et immersion temporaire)
Température ambiante admissible pour le fonctionnement et le stockage	-10°C à +50°C
Capteur de température	
- Plage de mesure de température	-10°C à +85°C
- Précision de la mesure	± 2°C
Pile	CR14505 Lithium-Manganèse Tension de 3.6V
Emetteur radio	Fréquence de 868 MHz

Relais (avec antenne)	
Dimensions	450 mm * 120 mm
Poids	510 g
Etanchéité	IP67 (protection contre les poussières et immersion temporaire)
Température ambiante admissible pour le fonctionnement et le stockage	-10°C à +50°C
Batterie de secours	Lithium-ion Autonomie de 12h
Réseau de téléphonie mobile	GSM (2G/3G)

Site internet	
Prérequis matériels	Smartphone Ou Téléphone mobile + interface web (tablette ou ordinateur se connectant à internet)

## Mise en service

### Enregistrement du Kit

L'enregistrement du Kit s'effectue à partir du Guide d'installation rapide fourni dans le carton du Kit, et à l'aide d'un terminal connecté à internet : Smartphone, tablette ou ordinateur.

- **Scannez le QR-Code** figurant sur votre Guide d'installation rapide.

*NB : si vous ne possédez pas d'application permettant de lire un QR-Code, sachez que vous pouvez en télécharger gratuitement (ex : lecteur de QR Code Unitag disponible sur Apple Store ou Google play)*

Sinon, connectez-vous sur le site internet <https://groupamasafe.fr/register>

*NB : saisir l'adresse dans la barre d'adresse (et non dans la barre de recherche de votre explorateur)*

- **Identifiez-vous** en remplissant les champs demandés, validez les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, puis cliquez sur Enregistrer.

*NB : votre N° de Kit figure sur votre Guide d'installation rapide. Il se pré-remplit automatiquement si vous scannez le QR-Code. Votre N° Client / identifiant internet figure sur la facture de votre Kit*

- ➡ Vous recevrez immédiatement **un e-mail** de confirmation d'enregistrement.
- ➡ Après vérification de vos coordonnées (quelques jours plus tard), vous recevrez **un second e-mail** contenant les modalités de connexion à votre compte.

### Modifier vos coordonnées

Si vous souhaitez modifier vos coordonnées, il vous suffit de recommencer les étapes ci-dessus. Une fois les modifications effectuées, cliquer sur « Modifier ».

**Important :** Il vous appartient de mettre à jour vos coordonnées (notamment téléphone et mail) pour recevoir les alertes.

### Accès à votre Espace personnel

L'accès à votre Espace personnel vous est communiqué par e-mail à l'issue de l'étape d'enregistrement du Kit. L'e-mail contient votre identifiant, votre mot de passe et un lien d'accès vers le site internet KOMI <https://komi.groupama.fr>. Nous vous recommandons de privilégier le navigateur Chrome lors de votre connexion.

Lors de votre 1<sup>ère</sup> connexion, nous vous demandons d'accepter les Conditions Générales d'Utilisation. Puis, vous visualiserez l'état global de votre système de surveillance de fourrage GROUPAMASAFE.

*NB : nous vous conseillons fortement de **personnaliser votre mot de passe dès votre première connexion**. Pour modifier votre mot de passe, allez dans la rubrique « Membres de l'exploitation », cliquez sur votre nom, saisissez un nouveau mot de passe puis Sauvegardez-le.*

## Installation du relais

L'installation du relais à proximité du stockage de fourrage est une étape primordiale pour le fonctionnement du Kit. Une installation réussie vous permettra d'être dans les conditions optimales pour capter toutes vos sondes et suivre leur évolution de température dans le temps. Ne négligez pas cette étape. Prenez le temps d'installer votre relais en période calme, si possible avant la période de stockage de fourrage.

### ■ Vissez l'antenne sur le boîtier pour reconstituer le relais

### ■ Choisissez un emplacement :

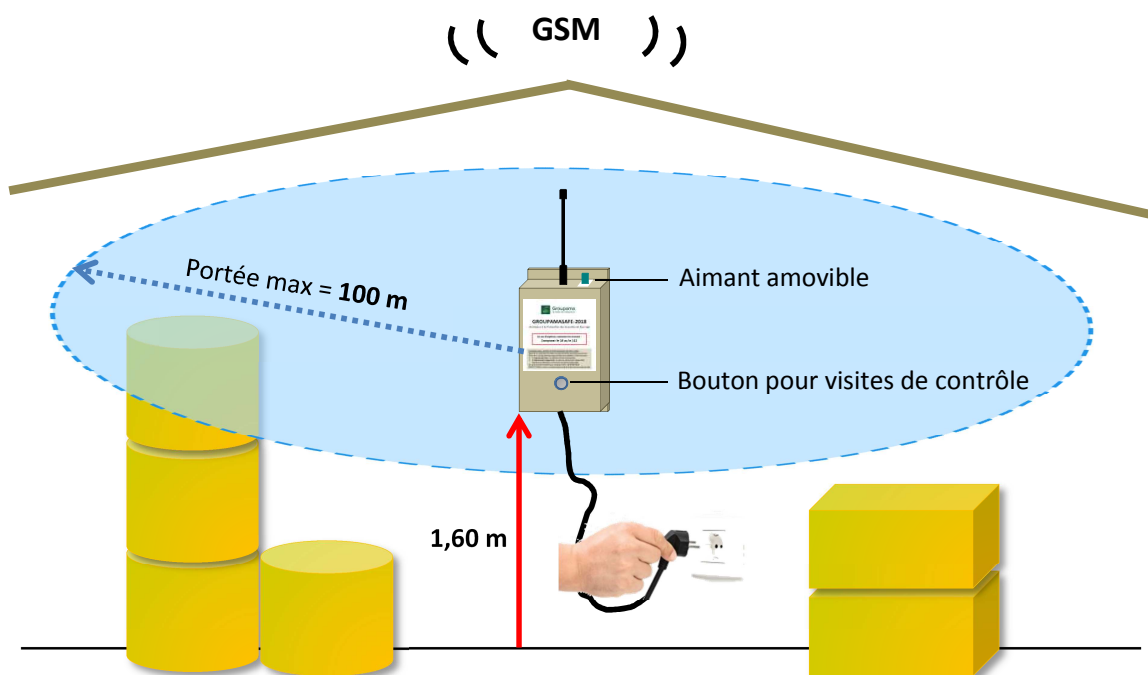
- **abrité** : le relais doit être protégé des intempéries
- **assez central** par rapport au(x) stock(s) de fourrage que vous souhaitez surveiller : le relais détecte les sondes dans un rayon de 100 m maximum.
- **à proximité d'une prise 220V** : le relais doit être branché toute la période de surveillance du stock de fourrage
- **et accessible** : vous devrez pouvoir accéder à tout moment au relais (pour appuyer sur son bouton lors de vos visites, vérifier ses clignotements...)

### ■ Branchez le relais sur secteur à l'emplacement choisi. Tenez-le à la verticale (antenne en haut) et à plus d'1m du sol. Attendez que le voyant lumineux bleu de son bouton se stabilise sur 1 clignotement lent régulier. Si c'est le cas, alors **fixez le relais** à une hauteur de 1,60m.

Si vous observez 2 clignotements rapprochés, déplacez le relais jusqu'à ce qu'il capte le GSM.

*NB : Evitez de fixer le relais sur une surface métallique (le métal pouvant perturber les ondes).*

*Pensez à attacher le fil d'alimentation du relais (et toute éventuelle rallonge électrique) de manière à ce que le relais ne puisse pas être endommagé, ni causer de dommages résultant d'un câblage désordonné.*



## Utilisation

### Installation des sondes

Les sondes peuvent être installées à plusieurs moments de la période de stockage de fourrage. Le dispositif n'impose pas d'installer toutes les sondes à la même date, mais les **sondes oranges** doivent être installées **lors des jours de stockage** et rester dans la même botte jusqu'au déstockage de cette dernière.

#### Choix des bottes à sonder avec une sonde orange :

Si vous envisagez plusieurs coupes, il peut être intéressant de répartir vos sondes oranges dans chaque coupe. Si vous savez qu'un fourrage est plus à risque (plus humide par exemple) n'hésitez pas à installer plusieurs sondes dans ce fourrage. Vous pouvez aussi opter pour une répartition géographique de vos sondes dans votre stockage. La stratégie d'installation des sondes reste à votre initiative, mais n'oubliez pas de rester à une distance raisonnable du relais (moins de 100m) pour que vos sondes soient bien captées.

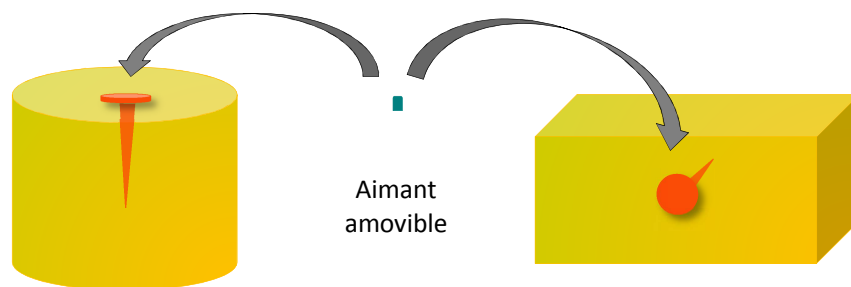
#### Installation d'une sonde orange, activation et identification :

Insérez votre sonde au cœur de la botte de votre choix comme indiqué ci-dessous et activez-là en approchant l'**aimant amovible** (fourni au niveau du relais). L'activation est confirmée par bip sonore et un SMS vous est également envoyé avec la température de la sonde.

Puis connectez-vous à votre Espace personnel pour renseigner le formulaire d'identification de la botte, ce qui vous permettra de repérer votre sonde. N'oubliez pas de faire des visites de contrôle (voir page 11) pour compléter la surveillance de votre botte par la sonde.

Si vous avez oublié d'activer la sonde avec l'aimant, vous pourrez l'activer via votre Espace personnel.

*Nb : le relais doit être branché avant d'activer les sondes. Il est conseillé de repérer les bottes sondées (bombe de peinture alimentaire ou ruban) pour penser à retirer les sondes avant d'utiliser le fourrage à d'autres fins. Les sondes seront désactivées automatiquement sur le site du 01/12 au 01/05 pour pouvoir être réactivées à la saison suivante.*



M

#### **Cas particulier de la sonde ROUGE ou « M », dite sonde « mobile » :**

Cette sonde est prévue pour réaliser des contrôles ponctuels sur des bottes suspectes, identifiées lors de vos visites de contrôle. Piquer la botte à cœur, patientez 5 minutes pour que le capteur s'adapte à la température et interroger la sonde en approchant l'aimant. La température vous est communiquée instantanément par SMS. Renouvelez l'opération autant que besoin.

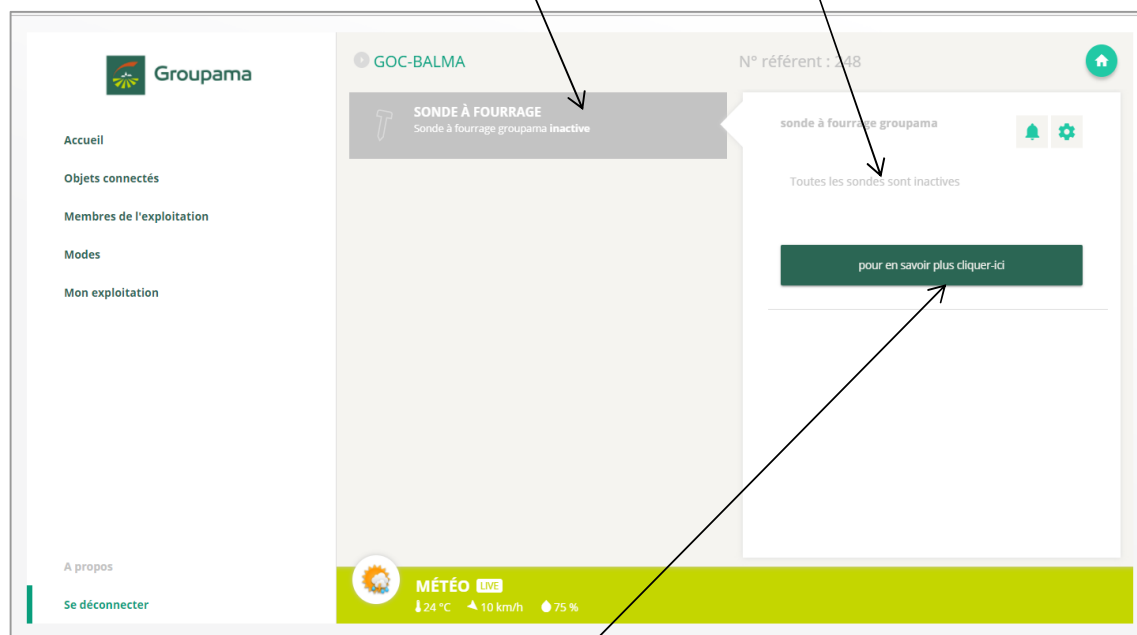
## Consultation des données de vos sondes

Connectez-vous à votre **Espace personnel** pour suivre l'évolution de la température de vos sondes.

Etat global du système	Caractéristiques des sondes du KIT
INACTIF (gris)	1 à 10 sondes inactives
EN SECURITE (vert)	10 sondes actives affichent une température <54,9°C
RISQUE (jaune)	1 (ou plusieurs) sonde affiche une température >55°C mais < 74,9°C
DANGER (rouge)	1 (ou plusieurs) sonde affiche une température >75°C

Indique l'état global du système

Précise le nombre de sondes actives, inactives, en sécurité, en risque, en danger, ainsi que la température pour chaque sonde active



En cliquant, sur « Pour en savoir plus cliquer ici », vous accéderez aux données détaillées de votre Kit :

- la page de « **synthèse** » présente les derniers relevés de température de vos sondes remontées par le relais,

- puis en cliquant sur une **sonde** depuis la page de « synthèse »

- S'il s'agit d'une sonde qui n'a jamais été activée, vous n'obtenez pas d'information. Vous pourrez revenir sur la page de synthèse via la flèche de retour en haut à gauche de l'écran. NB : à ce niveau, vous avez la possibilité d'**activer la sonde virtuellement**. Cette activation virtuelle est prévue en cas d'oubli d'activation physique de la sonde (c'est-à-dire au moyen de l'aimant).
- S'il s'agit d'une sonde qui a été activée (activation physique ou virtuelle), après avoir renseigné le **formulaire d'identification de la botte\***, vous aurez accès à la vue détaillée des données de température de la sonde (graphique).

\*Ce formulaire apparaît pour toutes les sondes à l'exception de la sonde M. Il permet de renseigner les informations relatives à la botte dans laquelle se situe la sonde, et sert également à la repérer parmi le stockage du fourrage. Une fois rempli, cliquer sur « Enregistrer » et le formulaire se réduit de manière à laisser apparaître le graphique de température de la sonde.

Vous pourrez modifier les éléments saisis en cliquant sur le bandeau du formulaire pour le déployer entièrement.

Signification des couleurs en page de synthèse

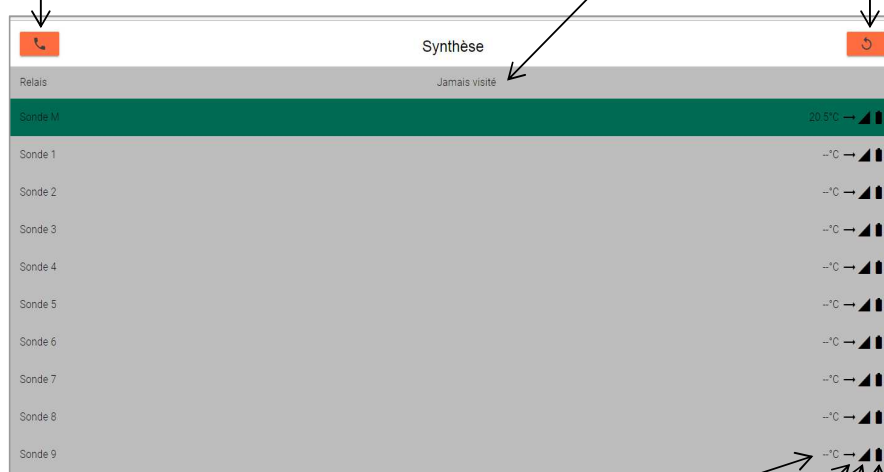
Code couleur	Caractéristiques de la sonde
GRIS	sonde inactive
VERT	température <54,9°C
JAUNE	température >55°C mais < 74,9°C
ROUGE	température >75°C
VIOLET	sonde en panne

Exemple de visuel obtenu sur la page « synthèse » après avoir activé la sonde M.

Permet d'appeler directement notre SAV depuis un smartphone ou d'afficher le n° de téléphone de notre SAV

Permet de rafraîchir la page

Indique la date de la dernière visite de contrôle (appui bouton relais)



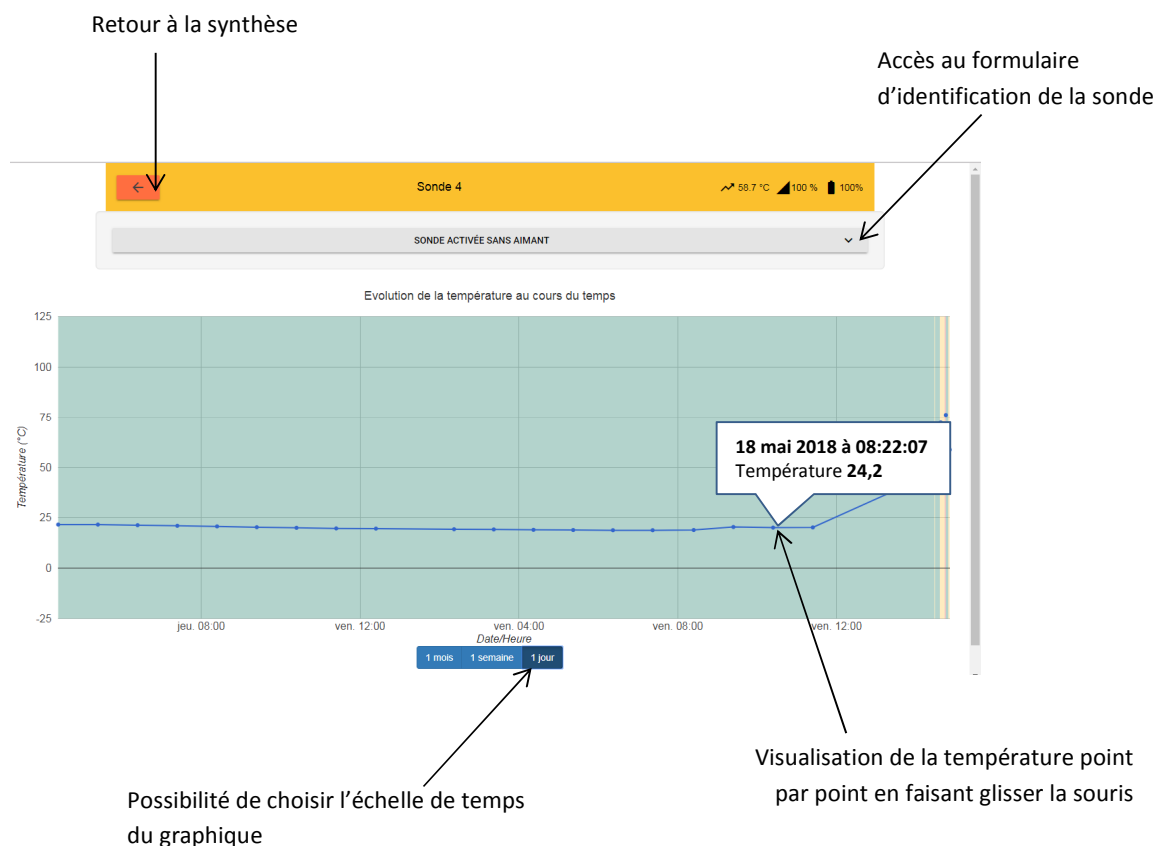
Dernier relevé de température remonté par le relais

Tendance de variation de température

Réception de la sonde par le relais

Niveau de batterie de la sonde

### Exemple de visuel obtenu sur la page de détail d'une sonde



## Visites de contrôle

La visite sur site permet de réaliser un contrôle visuel et olfactif de l'ensemble du stock de fourrage. C'est un complément nécessaire et indispensable au dispositif de surveillance à distance par les sondes.

Nous vous recommandons fortement d'effectuer **une visite de contrôle tous les 3 jours pendant les 3 premières semaines** qui suivent l'installation de votre sonde orange dans le fourrage, puis une visite de contrôle par semaine pendant les 2 mois qui suivent.

A chaque visite, contrôlez l'aspect visuel et olfactif du fourrage puis **validez votre passage en appuyant sur le bouton du relais** (entouré par le cercle lumineux).

Si besoin, contrôlez la température de votre fourrage à l'aide de la sonde mobile rouge « M ».

En cas d'oubli de visite pendant les 3 premières semaines suivant l'activation de votre première sonde, vous recevrez un SMS de rappel de visite. Passez sur le site et appuyez sur le bouton du relais pour enregistrer votre visite sur site.



## Gestion des alertes

En cas de température à **RISQUE** (55°C < température < 74,9°C), ou de **DANGER** (température > 75°C), vous serez **alerté de la situation par SMS**. Pour gérer la situation, nous vous préconisons d'agir selon les recommandations ci-dessous. Merci de vous rendre également sur votre Espace personnel pour confirmer votre prise en charge de l'alerte.

Affichage Site	Température	Etat du fourrage	Recommandations
Température Normale = EN SECURITE	30 à 45°C	<b>Température normale</b> Fermentation normale	1 visite de contrôle tous les 3 jours pendant les 3 premières semaines puis 1 visite de contrôle par semaine pendant les 12 semaines suivantes (1)
	45 à 55°C	<b>Température inquiétante</b> Fermentation anormale	Idem (1) + <b>consulter votre Espace personnel tous les jours = (2)</b>
Température dangereuse = RISQUE	55 à 65°C	<b>Température dangereuse</b> Début de surfermentation, formation de vapeurs d'eau, début de dépréciation du fourrage	Idem (2) + <b>sonder à l'aide la sonde mobile M</b> aux alentours de la sonde concernée pour évaluer le volume de fourrage en surchauffe. Aérer les tas à partir du sommet
	65 à 75°C	<b>Température très dangereuse</b> Surfermentation marquée, odeur de roussi, augmentation des vapeurs d'eau, fourrage nettement déprécié	Idem (2) + <b>sonder à l'aide la sonde mobile M</b> aux alentours de la sonde concernée pour évaluer le volume de fourrage en surchauffe. Tenir à proximité les moyens d'extinction. Surveiller le refroidissement. Selon la gravité de la situation, entailler les foyers surchauffés en présence de 2 adultes, si besoin, sortir le fourrage <b>uniquement en présence des secours. Veiller à ne pas générer d'appel d'air.</b>
Température très dangereuse = DANGER	75 à 85°C	<b>Température extrêmement dangereuse</b> Forte surfermentation, odeur de roussi très prononcée, affaissement des tas par endroits	<b>RISQUE IMPORTANT D'INCENDIE</b> <b>ALERTER LES SECOURS :</b> <b><u>composer le 18 ou 112</u></b> En attendant leur arrivée, ne pas intervenir sur le site de fourrage. <b>Se tenir à distance du stock de fourrage : veiller à ne pas générer l'appel d'air à proximité du fourrage.</b>
	85°C et plus	<b>Risque important d'incendie</b> Démarrage possible d'un incendie jusqu'à 4 mois après sa mise en tas	Protéger les alentours, éloigner les véhicules et engins.

## Démontage

### Retrait des sondes

Il vous appartient de retirer toutes les sondes des bottes avant de les utiliser. Une fois retirées de la botte, chaque sonde doit être mise à l'abri de la poussière, de l'humidité et du froid. Pensez à la ranger en lieu sûr pour les réutiliser l'année suivante.

### Retrait du relais

Il est conseillé de **débrancher le relais du 30/11 de l'année N au 01/04 de l'année N+1**, et de **conserver sondes et relais dans un endroit propre et sec pendant l'hiver**. Le relais devra impérativement être stocké dans un lieu sûr, à l'abri de l'humidité et du froid.

### Fermeture du Service sur votre Espace Personnel

Chaque année, le 30 novembre, vous recevrez un SMS ainsi qu'un e-mail pour vous informer de la fermeture du service GROUPAMASAFE sur votre Espace personnel. Le Service vous sera rétabli à partir du 1<sup>er</sup> mai l'année suivante, à condition de répondre aux Conditions requises précisées dans vos Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

## Entretien et service après-vente

### Entretien et nettoyage

Le Kit GROUPAMASAFE ne nécessite aucun entretien particulier. Si besoin, pour le nettoyage, utilisez une brosse adaptée.

### Service après-vente

Le Service Après-Vente de GROUPAMA D'OC se tient à votre disposition pour toute question sur ses produits. Vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles) au 05 34 28 76 26.

### Transport

Le transport du KIT n'est pas possible par avion.

Pour tous les autres moyens de transport, veuillez respecter les dispositions nationales en vigueur.

### Mise hors service et stockage

Voir ci-dessus « Démontage ». Les conditions de stockage doivent respecter les indications mentionnées dans le paragraphe des caractéristiques techniques (voir page 5).

## Foire aux questions

### 1. Lorsque j'installe mon relais, il ne clignote pas comme prévu.

- Il ne clignote pas du tout : rebrancher le relais et patienter 2 à 3 minutes. Si le relais ne clignote toujours pas vérifiez que votre prise fournit du courant (brancher un autre appareil électrique), ou branchez votre relais sur une autre prise. Si le relais ne clignote toujours pas contactez notre SAV.
- Il émet 1 clignotement furtif toutes les 3 secondes : ok, le relais fonctionne correctement.
- Il émet 2 clignotements furtifs toutes les 3 secondes : pas de couverture GSM. Déplacez votre relais jusqu'à ce qu'il capte le GSM.
- Il émet 10 clignotements : ok, le relais fonctionne correctement (la transmission des données du relais est en cours).

### 2. Comment dois-je répartir mes sondes sur mon site de stockage ?

Sélectionnez les bottes que vous pensez les plus à risque (les plus humides par exemple, ou les plus confinées au milieu du stockage). Penser à conserver quelques sondes pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>èmes</sup> coupes éventuelles. N'oubliez pas que vos sondes doivent se situer dans un rayon de 100m maximum autour du relais pour être captées.

### 3. J'ai oublié d'activer une ou plusieurs sondes avec l'aimant et je ne peux plus y accéder

Je peux me rattraper en réalisant une activation virtuelle sur mon Espace Personnel (voir page 11)

### 4. J'ai envie de déplacer une ou plusieurs sondes orange(s) après les avoir activées

J'avais placé toutes mes sondes dans la 1<sup>ère</sup> coupe et j'estime aujourd'hui (plus d'un mois après) qu'il n'y a plus de risque sur ce stock-là. Comme je peux accéder à mes sondes, j'aimerais les replacer dans ma 3<sup>ème</sup> coupe. Je récupère donc mes sondes, et pour assurer un historique des bottes, je passe un coup d'aimant sur toutes les sondes lorsque je les ai déplacées. Je remets à jour le formulaire d'identification de la botte pour toute botte ayant été déplacée.

### 5. J'ai plusieurs bâtiments de stockage : est-ce que ça va fonctionner ?

Oui dans la mesure où vous respectez une distance de 100 m maximum entre les sondes et le relais, s'il y a du GSM au niveau du relais (sauf si un élément/matériau vient interférer avec les ondes des sondes)

### 6. Que se passe-t-il si j'ai une coupure d'électricité ?

Le relais contient une batterie de secours qui permet au dispositif de continuer à fonctionner pendant environ 12h. Au bout des 12h, au prochain rapport du relais (soit 24h plus tard) vous recevrez un SMS et un e-mail de panne de relais. Rétablissez le courant puis rebranchez votre relais.

### 7. Je ne peux plus me connecter à mon compte

Retenter de vous connecter sur <https://komi.groupama.fr>. En cas d'échec contacter notre SAV.

### 8. J'ai besoin de connaître les données de mes sondes immédiatement

Je me rends sur le site de stockage et j'appuie sur le bouton du boîtier. Les derniers relevés vont être immédiatement actualisés.

### 9. Comment arrêter mes sondes en fin de saison ?

Vos sondes seront désactivées de votre Espace Personnel à distance par nos soins chaque année à la fin de la saison (le 30 novembre). Nous vous en informerons par SMS et par e-mail. Vous pourrez de nouveau activer vos sondes dès le 1<sup>er</sup> mai suivant pour la nouvelle saison.